

Le président suppléant (M. Paproski): Quand lirons-nous le projet de loi pour la troisième fois? Avec votre permission, maintenant?

Des voix: D'accord.

M. Hnatyshyn propose: Que le projet de loi C-63, tendant à modifier la Loi sur la Chambre des communes, soit lu pour la 3^e fois et adopté.

• (2250)

[Français]

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je veux remercier le leader du gouvernement à la Chambre pour sa coopération afin d'amender le règlement de la Loi sur la Chambre des communes qui a trait en particulier au bureau de la Régie interne. Je rappellerai à cette Chambre que l'une des recommandations les plus importantes, une des recommandations sur lesquelles le Comité de la réforme de la Chambre des communes a été, dès le début, unanime dans ses délibérations... non seulement nous étions unanimes à ce moment-là, mais nous avons même proposé dans notre premier rapport un libellé amendant le projet de loi qui correspond mot à mot à celui qui a été retenu par le leader du gouvernement à la Chambre, sauf pour l'article 18(1) qui, lui, a été ajouté. Je veux donc remercier, au nom de tous les députés du Comité, en particulier le président de notre Comité, le leader du gouvernement à la Chambre qui a approuvé cette proposition et qui a voulu présenter le projet de loi aujourd'hui.

Je pense que tout à l'heure le député de Hamilton Mountain (M. Deans) a dit que depuis 1980 il s'était fait une évolution importante dans les travaux parlementaires, dans l'approche des députés aux travaux parlementaires. Et je crois qu'il a parfaitement raison. Je veux lui rappeler qu'en effet les relations qui se sont créées entre le leader du gouvernement à l'époque, l'honorable juge Pinard, feu l'honorable Walter Baker et le député de Hamilton Mountain ont contribué largement à l'amélioration des conditions offertes aux députés en cette Chambre. Je me rappelle, en particulier, lorsque nous avons décidé de cesser de siéger le soir sauf à de rares exceptions comme ce soir. Ce nouveau Règlement qui nous permet d'avoir une vie plus humaine, plus décente, a été réalisé grâce à la coopération de ces trois «House leaders» de l'ancien Parlement. Je veux dire, en terminant, monsieur le Président, que nous n'aurions pu obtenir les amendements, en particulier les amendements proposés au Règlement que nous avons adoptés plus tôt ce soir et ce projet de loi C-63 sans la compréhension et la coopération des trois «House leaders» du gouvernement. Je veux remercier le député de Windsor-Ouest (M. Gray), le «House leader» de l'Opposition officielle et le député de Hamilton Mountain, le «House leader» du Nouveau parti démocratique qui, fait sans précédent, sont venus témoigner tous les trois ensemble devant le Comité parlementaire de la réforme parlementaire, ce qui ne s'était jamais fait antérieurement. Cette coopération, cette compréhension des leaders parlementaires des trois partis dans un esprit de coopération pour améliorer la vie de tous les députés dans cette Chambre... Je les remercie, et je suis très heureux que le projet de loi C-63 soit devant nous ce soir, et j'espère qu'il sera adopté à l'unanimité.

Chambre des communes—Loi

[Traduction]

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je tiens à remercier tous les députés qui ont consenti à l'unanimité plus tôt ce soir à ce que nous siégeons tard. Je tiens à ce que tous le monde comprenne que c'est à ma demande que nous siégeons tard ce soir afin de permettre à mes collègues d'assister au congrès du Nouveau parti démocratique demain, ici à Ottawa. Ceux qui aimeraient y assister seront les bienvenus. Ils pourraient en fait trouver l'expérience agréable, du moins je l'espère. Quoi qu'il en soit, je remercie les députés qui ont eu à siéger tard ce soir afin de nous obliger.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, dans un esprit d'amitié et de camaraderie, je ne vais même pas parler de ce que je ferai demain, mais je ne crois pas participer au congrès néo-démocrate, même si j'adorerais en être.

M. Deans: Vous allez nous manquer beaucoup.

M. Hnatyshyn: Comme nous en avons terminé avec les travaux que nous voulions achever aujourd'hui, je voudrais proposer que la séance soit suspendue jusqu'à l'appel de la présidence. Lorsque nous recevrons un message de l'autre endroit, vous pourriez avoir l'obligeance de faire sonner le timbre ou de nous signaler d'une autre façon que vous souhaitez notre retour à la Chambre. Nous pourrions nous rendre à la sanction royale et ajourner les travaux ensuite.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, je tiens à me joindre à tous les autres députés pour souhaiter au Nouveau parti démocratique un excellent week-end qui sera, je l'espère, très fructueux. C'est en toute objectivité que nous avons accepté les propositions du leader néo-démocrate à la Chambre. Nous étions sûrs qu'il en serait très heureux.

J'aurais une question d'ordre pratique à poser au leader du gouvernement à la Chambre (M. Hnatyshyn). J'ai cru l'entendre proposer de faire sonner le timbre pour rappeler les députés lorsque le Sénat sera prêt pour la sanction royale. Est-ce bien ce qu'il a proposé? Je sais que certains députés ont hâte de rentrer chez eux. A quel moment le Sénat pourrait-il être prêt?

M. le Président: Comme la Chambre le sait bien, les systèmes d'information au Parlement ont parfois bien des mystères. En venant à la Chambre, un monsieur portant une chemise bleue et un chapeau m'a dit que ce serait probablement dans une vingtaine de minutes. L'expérience m'a appris qu'on peut se fier à ce genre de renseignement. La Chambre a entendu la proposition qui lui a été soumise. Je présume que les députés qui sont présents maintenant ne reviendront pas tous pour la sanction royale. Je voudrais souhaiter un bel été à ceux qui sont restés. Comme on a accompli aujourd'hui beaucoup de choses dans un esprit de camaraderie, le moment me paraît